



FEDERCULTURE
Federazione Servizi Pubblici
Cultura Turismo Sport Tempo Libero



LA CREATIVITE CHANGE LE MONDE **UN VOYAGE DANS NOS TERRITOIRES**

APPEL A CONCOURS 2013

CENTRE BANLIEUE CONCOURS INTERNATIONAL POUR JEUNES ARTISTES

Art. 1 – Sujet promoteur finalité du Concours

1. Le sujet promoteur du Concours International pour Jeunes Artistes (de suite dénommé aussi Concours) est Federculture – Fédération services publics Culture Tourisme Sport et Loisirs - dont le siège est à Rome, Piazza Cavour, 17 – 00193 Roma.
2. Le but du Concours est de promouvoir de jeunes talents de l'art contemporain et encourager les territoires à soutenir et promouvoir les nouvelles tendances artistiques et les diversités culturelles qu'elles expriment.
3. Les gagnants du "Concours International Federculture pour Jeunes Artistes" seront au nombre de quatre, deux choisis par le Comité Scientifique et deux par le Jury Populaire.
4. Le Concours prévoit l'organisation, dans de lieux prestigieux, de deux événements expositifs (une exposition collective des finalistes et une exposition consacrée aux gagnants) et la publication d'un catalogue à couleurs consacré aux artistes finalistes, aux collectivités locales et aux institutions culturelles promotrices.

Art. 2 – Organismes

1. Les organismes préposés au déroulement du Concours sont: le Comité Promoteur, le Comité pour la Présélection, le Comité Scientifique, le Comité d'Honneur et le Jury Populaire.

Art. 3 – Comité Promoteur

1. Au Comité Promoteur peuvent adhérer les organismes publics et privés, aussi bien italiens qu'étrangers (Régions, Collectivités Locales, Institutions, Fondations, Ambassades, instituts de Culture, Musées, etc.)
2. Les membres du Comité Promoteur s'engagent à diffuser le plus possible cet appel à concours sur leur territoire, à travers leurs propres canaux de communication (site web, réseau social, mailing list) et en impliquant, à titre d'exemple:
 - a) académies des beaux-arts;
 - b) musées d'art contemporain;
 - c) fondations musée;
 - d) principales galeries d'art;



FEDERCULTURE
Federazione Servizi Pubblici
Cultura Turismo Sport Tempo Libero



- e) principaux instituts d'art;
- f) principaux magasins pour artistes;
- g) centres sociaux;

3. Le Comité Promoteur a la possibilité d'indiquer un curateur ou un expert en art qui fera partie du Comité de Présélection.

4. Chaque adhérent au Comité Promoteur sera représenté à l'exposition collective des finalistes par au moins un artiste provenant de son territoire.

5. A chaque organisme membre du Comité Promoteur sera réservé un espace à l'intérieur du catalogue et sur le matériel promotionnel relatif au Concours. Chaque membre du Comité Promoteur aura droit à recevoir 20 copies du catalogue qui sera imprimé à l'occasion de l'exposition collective.

6. Les Organismes qui feront partie du Comité Promoteur pourront organiser, dans leurs sièges, une exposition afin de favoriser la circulation des œuvres en concours.

Art. 4 – Comité de Présélection

1. Le Comité de Présélection sera composé d'experts et curateurs indiqués par Federculture et par le Comité Promoteur.

2. Le Comité de Présélection identifiera parmi les candidatures reçues celles qui seront soumises au Comité Scientifique, qui aura quand même la possibilité d'évaluer, au cas où il le jugerait nécessaire, les propositions exclues pendant la phase de présélection.

Art. 5 – Comité Scientifique

1. Le Comité Scientifique, composé de personnalités importantes dans le domaine de la culture et de l'art contemporain, sélectionnera les finalistes du Concours qui participeront à l'exposition collective, et assurera que chaque organisme adhérent au Comité Promoteur soit représenté par au moins un artiste.

2. Afin de garantir un niveau artistique de haute qualité, le Comité Scientifique se réserve la possibilité de ne pas identifier forcément un finaliste pour chaque organisme promoteur, au cas où la valeur artistique des propositions examinées ne serait pas jugée adéquate, même après un examen détaillé des candidatures exclues de la présélection. Dans ce cas, uniquement pour les organismes qui ne présenteraient pas de finalistes, l'appel sera rouvert pour une période de 15 jours, de façon à permettre l'envoi d'ultérieures candidatures.



FEDERCULTURE
Federazione Servizi Pubblici
Cultura Turismo Sport Tempo Libero



3. Suite à la réalisation de l'exposition collective des finalistes, le Comité Scientifique choisira deux gagnants, un italien et un étranger.

Art. 6 – Jury Populaire

1. Le Jury Populaire est composé du public de l'exposition collective des finalistes.
2. Pendant la période d'ouverture au public de l'exposition, le Jury Populaire identifiera parmi les finalistes deux autres gagnants, un italien et un étranger en exprimant sa préférence sur une fiche d'évaluation.

Art. 7 – Comité d'Honneur

1. Le Comité d'Honneur est composé de représentants éminents du monde des institutions, des entreprises, de la culture et du monde artistique.
2. Le Comité d'Honneur a comme mission de soutenir, divulguer et sponsoriser l'initiative.

Art. 8 – Phases du Concours

1. Le Concours se déroulera comme il suit:
 - a. Publication et diffusion de l'appel par Federculture et les organismes membres du Comité Promoteur.
 - b. rédaction de la fiche d'adhésion par les artistes, à l'annexe 1 et envoi de la candidature au Bureau Expositions et Évènements de Federculture dans les délais indiqués à l'article 9.
 - c. Présélection des candidatures par le Comité de Présélection
 - d. Réunion du Comité Scientifique et sélection des artistes finalistes
 - e. Publication du Catalogue du Concours
 - f. Réalisation de l'exposition collective des artistes finalistes.
 - g. Votation des quatre gagnants du Concours par le Comité Scientifique et le Jury Populaire.
 - h. Eventuelle circulation de l'exposition du Concours au près des organismes adhérant au Comité Promoteur.



Art. 9 – Modalités et règles de Participation

1. La participation au Concours est gratuite (à l'exception des frais d'expédition qui seront à la charge des artistes) et sera conclue avec l'envoi de la candidature selon les termes et les modalités indiqués ci de suite.

2. Le Concours est ouvert aux artistes:

- a) de toutes les nationalités;
- b) ayant moins de 35 ans;
- c) qui sont l'expression du territoire d'un organisme membre du Comité Promoteur
- d) qui ont dans leur curriculum de 1 à 4 expositions

3. Chaque artiste est admis avec une seule œuvre seulement, sans contraintes sur le sujet, la technique ou le matériel. Le Concours permet de contaminations entre peinture et techniques, mécaniques et numériques, de la photographie aux manipulations numériques, des web-art, net-art et digital-art aux utilisations de logiciel en clés artistique.

4. Les artistes candidats devront envoyer à Federculture - Ufficio Mostre ed Eventi - Piazza Cavour 17, 00183 Roma , en indiquant sur l'enveloppe: "Concorso per Giovani Artisti Centro-Periferia 2013" au plus tard d'ici le **30 juillet 2013**:

- a) la fiche d'adhésion signée, ci jointe et téléchargeable du site de Federculture (www.federculture.it) et des sites des organismes du Comité Promoteur.
- b) le Curriculum Vitae – contenant adresse, numéro de téléphone adresse de courriel électronique et expositions déjà réalisées.
- c) Une photo de l'œuvre qui sera présentée au concours imprimée à couleurs, (mesure minimum 10x15 cm, maximum 20x30 cm);
- d) deux photos de deux autres œuvres comme support iconographique de l'œuvre présentée.
- e) sur le verso de la photo le nom du candidat et le titre de l'œuvre.
- f) Un cd-rom contenant le matériel requis aux points b) c) d) sous format électronique. Chaque photo devra être présentée sous un format à faible et un format à haute définition.

5. Les artistes devront envoyer aussi à l'adresse électronique **arte@federculture.it**, dans le délai déjà indiqué du **30 juillet 2013**, le même matériel visé au point 4, avec les photos des œuvres à faible définition.



FEDERCULTURE
Federazione Servizi Pubblici
Cultura Turismo Sport Tempo Libero



6. Aux fins de la transmission des candidatures par courrier, le cachet postal fera foi.
7. En vue de la réalisation du Catalogue, les artistes finalistes devront envoyer à secrétariat un texte biographique et descriptif des œuvres selon les modalités qui seront communiquées par la suite.
8. Par rapport à l'exposition collective et aux expositions individuelles, l'envoi des œuvres et le retrait suivant seront à la charge des participants. Federculture n'aura aucune responsabilité pour d'éventuel dommages, vols ou altération pendant le transport.

Art. 12 – Engagements des artistes participants au concours

1. Les artistes qui participent au concours:

- a) acceptent de manière implicite les règles de l'appel;
- b) déclarent et garantissent la paternité et la pleine disponibilité de l'œuvre, ainsi que la titulariat exclusive de tous les droits relatifs, y compris le droit de publication de l'image et l'utilisation à de fins économiques de l'œuvre;
- c) accordent à l'organisation du concours les droits de reproduction des œuvres et des textes requis pour le Catalogue, pour le site web relatif, pour tout le matériel de promotion et communication du Concours et des autres activités institutionnelles de Federculture;
- d) acceptent que le matériel sur papier et photographique envoyé ne sera pas remis mais mis aux archives par le secrétariat du concours;
- e) déclarent d'accepter toutes les décisions du Sujet Promoteur, y comprise la sélection des œuvres finalistes et des œuvres gagnantes, en reconnaissant que les décisions sont sans appel;
- e) s'engagent, en cas de victoire, décidée par le Jury Populaire ou par le Comité Scientifique, à offrir à Federculture une de leurs œuvres choisies parmi celles exposées à l'exposition personnelle. L'œuvre fera partie de la collection stable de Federculture et sera exposée dans les bureaux de la Fédération, et dans d'autres éventuelles initiatives liées au Concours;
- g) autorisent expressément Federculture à traiter leur données personnelles aux termes du d. leg. N. 196/2003 (Code sur la Privacy), aux fins aussi de l'insertion dans de bases de données.



FEDERCULTURE
Federazione Servizi Pubblici
Cultura Turismo Sport Tempo Libero



Pièce annexe 1 FICHE D'ADHESION

(PRIERE D'ECRIRE EN CARACTERES D'IMPRIMERIE)

DONNES PERSONNELLESATI PERSONALI	
Nom	
Prénom	
Lieu et date de naissance	
ADRESSE	
Rue	
Ville	
Province	
CP	
Etat	
Téléphone/télécopie	
E-mail	
Nationalité	
DONNES DE L'OEUVRE	
Titre	
Année	
Technique/matériel	
Mesures	
Brève description de l'œuvre	

